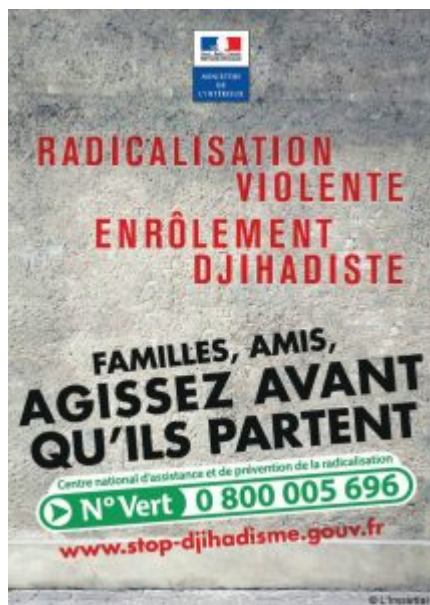


Assistance aux familles et prévention de la radicalisation violente



**SE MOBILISER ENSEMBLE –
PREVENIR LA RADICALISATION**

La vigilance concerne tout le monde et implique tous les acteurs de la vie publique, économique et sociale de notre pays.

Comme d'autres pays de l'Union européenne, la France est aujourd'hui confrontée au basculement de plusieurs centaines de personnes dans l'engagement radical violent, le plus souvent en lien avec des filières terroristes. C'est une menace pour le pays. Ce sont autant de drames pour nos jeunes ressortissants, manifestement déstabilisés et sous influence de filières de recrutement organisées. C'est une douleur insupportable pour leurs familles.

Sous couvert de buts prétendument humanitaires, ou au nom d'un message religieux dévoyé, ces filières prônent un discours de haine. Elles ne manifestent aucune considération humaine pour leurs recrues et les poussent à entreprendre des actions

criminelles, mettant en danger leur propre vie et celle des populations qu'elles côtoient.

Des jeunes, partis dans ces circonstances, sont morts ou portés disparus.

Le Gouvernement a arrêté un plan pour lutter contre ce phénomène. Il vise à démanteler ces filières, à empêcher les déplacements motivés par de tels buts, à lutter contre la diffusion de contenus illicites sur les réseaux, à coopérer plus efficacement au plan international. Il prend également en compte la solitude et le désarroi des familles victimes de ces situations dramatiques, qui parfois n'ont pas perçu de signaux d'alerte volontairement dissimulés, ou n'ont pas pu enrayer la dérive qui s'installait.

C'est pour rompre cette solitude face à des circonstances très difficiles, qu'un numéro d'assistance et d'orientation a été mis à votre disposition. L'objectif est de mobiliser les moyens de l'État pour vous aider à surmonter ce douloureux problème.

- Vous souhaitez signaler une situation inquiétante qui vous paraît menacer un membre de votre famille ou un proche,
- Vous souhaitez obtenir des renseignements sur la conduite à tenir,
- Vous souhaitez être écouté(e), conseillé(e) dans vos démarches :



Ce numéro vert vous permet d'accéder à la plate-forme d'assistance aux familles du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00.

En dehors des jours et des horaires d'ouverture, vous pouvez utiliser ce [formulaire](#) pour contacter la plate-forme et ainsi décrire la situation que vous souhaitez signaler. Vous serez recontacté dans les meilleurs délais.

En cas d'urgence, notamment pour vous opposer à la sortie du territoire de votre enfant mineur sans la présence d'une personne titulaire de l'autorité parentale, adressez-vous sans

délai au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie la plus proche.

[Télécharger le document](#)

Qu'est-ce que la radicalisation ?

La radicalisation est un changement de comportement qui peut conduire certaines personnes à l'extrémisme et au terrorisme.

Le processus de radicalisation

Le processus de radicalisation est parfois difficilement décelable, mais il se traduit souvent par une rupture rapide du comportement et un changement dans les habitudes de la personne.

Qui touche-t-il ?

Le phénomène de radicalisation concerne le plus souvent des adolescents et des jeunes adultes en situation d'isolement et/ou de rupture. Il peut également toucher des personnes parfaitement insérées mais vulnérables.

Les actions de prévention

Si la situation est jugée préoccupante, la personne signalée et sa famille bénéficieront d'un accompagnement adapté à leur situation. L'objectif est de prendre en charge l'individu radicalisé pour éviter qu'un drame se produise, sans oublier d'aider ses proches. Si la personne est mineure, des mesures existent pour empêcher son départ en Syrie ou en Irak. Les écoutants du numéro vert vous orienteront sur les démarches à suivre. Si vous pressentez un départ imminent, rendez-vous au poste de police le plus proche ou à la gendarmerie.

Comment repérer la radicalisation ?

Les comportements suivants peuvent être les signes qu'un processus de radicalisation est en marche. Plus ils sont nombreux, plus ils doivent alerter la famille et l'entourage.

- Rupture avec la famille, les anciens amis, éloignement de ses proches
- Rupture avec l'école, déscolarisation soudaine
- Nouveaux comportements dans les domaines suivants : alimentaire / vestimentaire / linguistique / financier

- Changements de comportements identitaires : propos asociaux / rejet de l'autorité / rejet de la vie en collectivité
- Repli sur soi
- Fréquentation de sites internet et des réseaux sociaux à caractère radical ou extrémiste
- Pratique de discours antisémite, complotiste...

Quel impact aura votre signalement ?

- Les appels sont strictement confidentiels, votre identité ne sera pas dévoilée
- Votre signalement n'a pas pour but d'aider à sanctionner mais de venir en aide à la personne concernée par votre signalement, d'aider et de soutenir ses proches, avec un accompagnement adapté pour éviter un drame.
- Même si vous n'êtes pas sûr de reconnaître des signes de radicalisation, il est préférable d'appeler rapidement le numéro vert. Les spécialistes à votre écoute sauront analyser plus précisément les signes et déterminer si il s'agit ou non d'un processus de radicalisation
- Signaler une situation de radicalisation ne vous sera jamais reproché. Même si la personne est déjà partie, votre appel est nécessaire, notamment pour que les services compétents apportent de l'aide à sa famille.